COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

NOTE DE SYNTHESE

Table des matières

I- ELEMENTS DE CONTEXTE

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses de fonctionnement

1 Les dépenses générales (chapitre 011)
2 Les dépenses de personnel (chapitre 012)
3 Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65)
4 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)
5 Les opérations d'ordre (chapitre 68)

B. Recettes de fonctionnement

1 Les atténuations de charges (chapitre 013)
2 Les produits de services et du domaine (chapitre 70)
3 Les dotations, subventions et participations d'autres collectivités (chapitre 74)
4 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)
5 Les recettes exceptionnelles

III- SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses d'investissement
B. Recettes d'investissement
C. Gestion de la dette

IV- RECAPITULATIF DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2026
Application agréée E-legalite.com
21_RP-087-258700251-20260609-2026_34-DE

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Comme évoqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2025, le contexte global était instable et incertain, ayant des répercussions indirectes sur le domaine des déchets jusqu'au niveau local.

A. La situation à l'échelle mondiale

La croissance mondiale devait rester stable tout en étant décevante, compte tenu de situations disparates selon les continents :

- relèvement des prévisions pour les États-Unis en compensation de l'abaissement de celles des autres pays avancés, en particulier les plus grands pays européens ;
- perturbations de la production et du transport des produits de base dans les pays émergents et les pays en développement ;
- prévisions à la hausse pour les pays émergents asiatiques (forte augmentation de la demande de semi-conducteurs et de composants électroniques, investissements dans l'intelligence artificielle, investissements publics considérables en Chine et en Inde).

La désinflation mondiale s'est poursuivie, mais l'inflation des prix des services est restée élevée dans de nombreuses régions au regard notamment de tensions géopolitiques, de poussées de volatilité soudaines sur les marchés financiers, d'une montée du protectionnisme et de la poursuite de la fragmentation géoéconomique.

B. La situation à l'échelle européenne

La zone euro a traversé de fortes turbulences et l'Europe a flirté avec la récession. Toutefois, l'économie européenne a confirmé sa résilience grâce en partie à une croissance au-delà des prévisions en particulier en Espagne, Italie et Allemagne.

C. La situation à l'échelle nationale

En France, l'année 2025 aura été marquée par une croissance modérée et où l'inflation a ralenti.

D. Un contexte global tendu qui vient renforcer des contraintes budgétaires déjà très fortes

➔ La fiscalité déchets nationale 2025

Pour l'exercice budgétaire 2025, le SYDED a supporté une hausse de la TGAP pour :

- L'incinération à la CEDLM sur la base de 15 € par tonne (+1€ par rapport à 2024).
- Le stockage des déchets ultimes sur l'ISDND alvēol, avec une hausse de 8 € par tonne, pour la porter à 65 € par tonne, complétée par une taxation partielle de TGAP imposée au niveau régional.

➔ La volatilité des cours de matériaux recyclés

Les recettes liées à la vente de matériaux issus du tri (papiers, cartons, plastiques, métaux…) sont très volatiles et erratiques.
Depuis 2020 et la crise sanitaire où les cours s'étaient effondrés, dans un contexte permanent de crises de nature différentes, plus ou moins fortes, le constat ci-dessus est très prégnant, ne permettant pas de se projeter facilement sur l'évolution des prix.
Sur 2025, la recette globale de ventes de matériaux recyclés s'est élevée à 715 000 euros, soit près de 135 000 euros en-dessous de la recette prévisionnelle attendue.

➔ Les coûts des prestataires de services en hausse

Le SYDED subit également des hausses dans le cadre des formules de révision des prix des marchés publics liés en particulier aux évolutions des indices carburant et salaires, même si sur 2025 l'impact a été raisonnable.

Dans ce contexte, le projet de territoire SYDED 2035 axé sur l'économie circulaire est une réponse au contexte global décrit ci-dessus, puisque le modèle de gestion des déchets actuel est à bout de souffle.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2026
Application agréée E-legalite.com
21_RP-087-258700251-20260609-2026_34-DE

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	21 247 115,72 €
Dépenses de fonctionnement	21 482 865,86 €
Résultat de l'exercice 2025	-235 750,14 €
Excédents reportés	1 118 614,27 €
Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2026	**882 864,13 €**

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 96,23 % et les recettes à hauteur de 94,73 %.

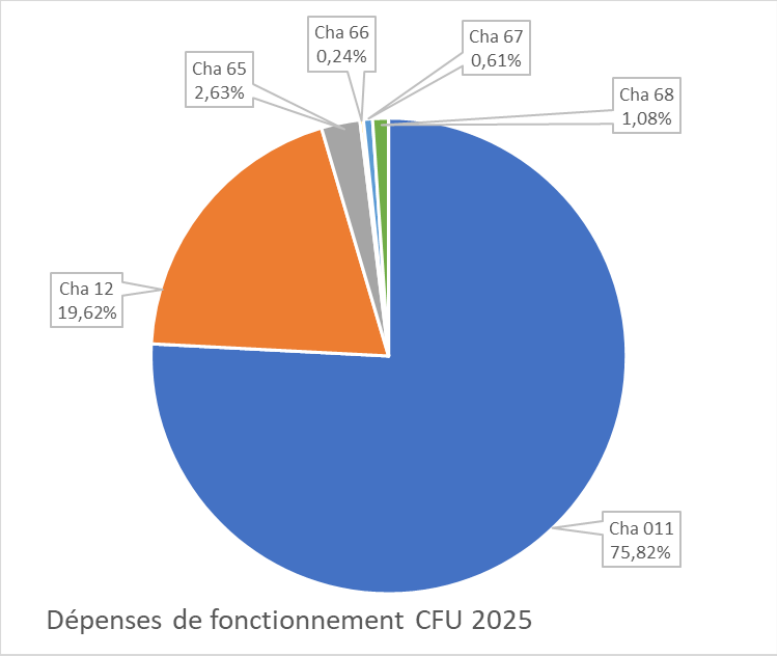
Le résultat s'explique principalement par rapport au BS 2025 voté par les éléments suivants :

- Le double paiement d'une facture de Minéris suite à l'escroquerie au FOVI dont le SYDED a été victime, pour un montant de 377 381,16 euros ;
- La baisse du niveau des recettes de ventes de matériaux issus de la collecte sélective et en déchèterie inférieur à ceux inscrits au Budget Supplémentaire, soit respectivement -308 324,21 euros et -126 577,51 euros.

A. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services du syndicat regroupées par chapitre en cinq catégories principales.

Le montant des dépenses de fonctionnement de l'année 2025 est arrêté à la somme de **21 482 856,86 €.**



1. Dépenses générales (chapitre 011)

Ce chapitre contient principalement les dépenses de traitement ainsi que les dépenses relatives aux frais de location des locaux et charges, aux frais relatifs au matériel roulant, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les fournitures administratives, les frais d'études et de recherches.

Elles s'élèvent à **14 868 632,05 euros.**

REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2026
Application agréée E-legalite.com
21_RP-087-258700251-20260609-2026_34-DE

2. Dépenses de personnel

Elles s'élèvent à 3 847 444,88 euros. Elles regroupent l'ensemble des données se rapportant au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances statutaires.

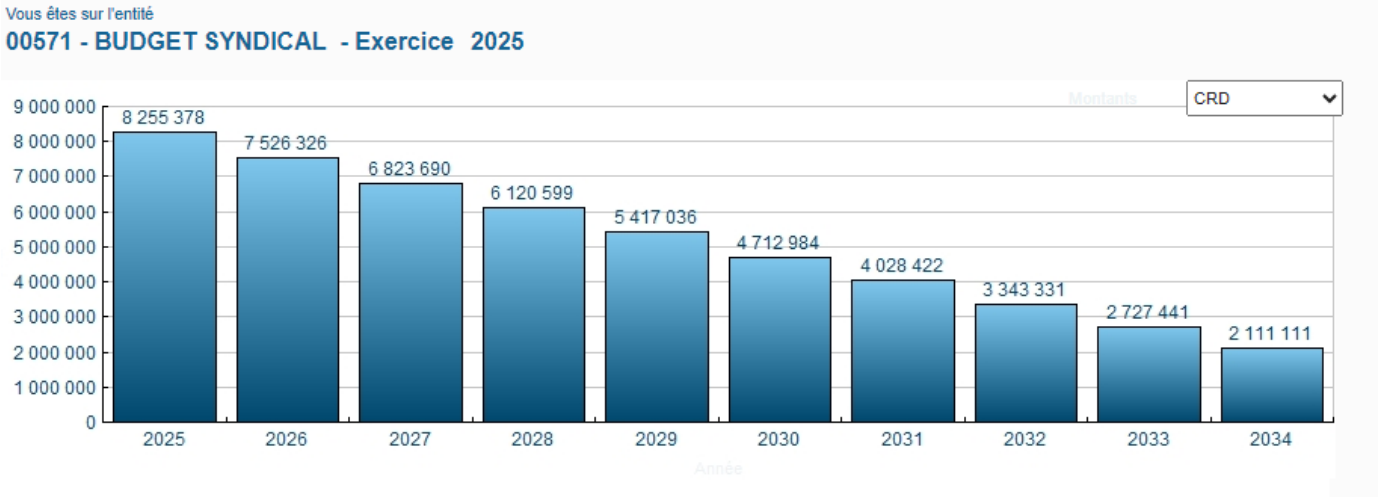
3. Charges de gestion courantes

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus et des versements de subventions aux communautés de communes adhérentes disposant de zones blanches.
Ces charges s'élèvent à 515 123,62 euros.

4. Charges financières (chapitre 66)

Le SYDED a 9 prêts en cours : 3 qu'il a contracté et 6 repris de ses adhérents au titre du haut de quai.
Pour l'année 2025, **les annuités (capital + intérêts) se sont élevées à 777 515,83 euros**, soit une baisse de 7 572,72 € par rapport à l'année 2024.

Evolution du capital restant dû de 2025 à 2034



5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles s'élèvent à 120 492,24 euros.
Elles correspondent à des remboursements suite à des erreurs de tonnages facturés.

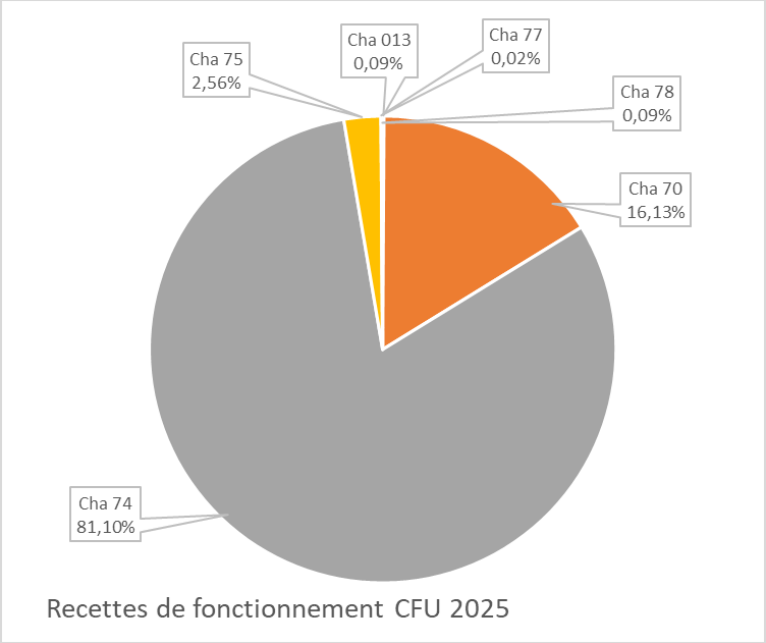
6. Les opérations d'ordre (chapitre 68)

Elles s'élèvent à 212 187,08 euros.
Elles correspondent à la dotation aux amortissements.

B. Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement 2024 s'élève à **21 065 637,61 euros.**

REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2026
Application agréée E-legalite.com
21_RP-087-258700251-20260609-2026_34-DE



Celles-ci peuvent être classées en plusieurs catégories :

1. Les atténuations de charges (chapitre 013)

Elles s'élèvent à 19 476,03 euros.
Il s'agit des remboursements de l'assurance statutaire en cas d'arrêt maladie des agents du SYDED et de la participation des agents aux chèques déjeuner.

2. Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Ils s'élèvent à 3 398 749,24 euros.
Il s'agit principalement des recettes liées aux soutiens des éco-organismes avec lesquels le SYDED a contractualisé, dont CITEO qui est le plus important, et de la vente des matériaux issus du tri sélectif.

3. Les dotations et participations (chapitre 74)

Elles s'élèvent à 17 084 254,87 euros.

Le SYDED applique 3 modes de financement auprès de ses collectivités adhérentes au titre du collège des groupements de communes.

- Un appel à participation péréqué en euros, par habitant et par an,
- Un tarif de traitement des ordures ménagères en euro / tonne,
- Une contribution spécifique individualisée pour la compétence haut de quai des déchèteries.

4. Les autres produits de gestion courante

Ils s'élèvent à 539 947,55 euros.
Ils correspondent aux redevances versées par le concessionnaire SUEZ RV Alvéol dans le cadre du contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de l'Installation de Stockage de déchets non dangereux (ISDND).

5. Les produits exceptionnels

Ils s'élèvent à 3 991,92 euros et sont constitués d'une cession de bennes.

6. Les reprises sur amortissements

D'un **montant de 19 218,00 euros**, il s'agit de reprises de provisions post exploitation du centre technique de Saint Yrieix.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2026
Application agréée E-legalite.com
21_RP-087-258700251-20260609-2026_34-DE

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	2 062 447,00 €
Dépenses d'investissement	2 488 198,31 €
Résultat de l'exercice 2025	-425 751,31 €
Excédents reportés	1 100 799,41 €
Excédent global d'investissement à reporter au BP 2025	**999 134,10 €**

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 68,92 % et les recettes à hauteur de 57,13 %.

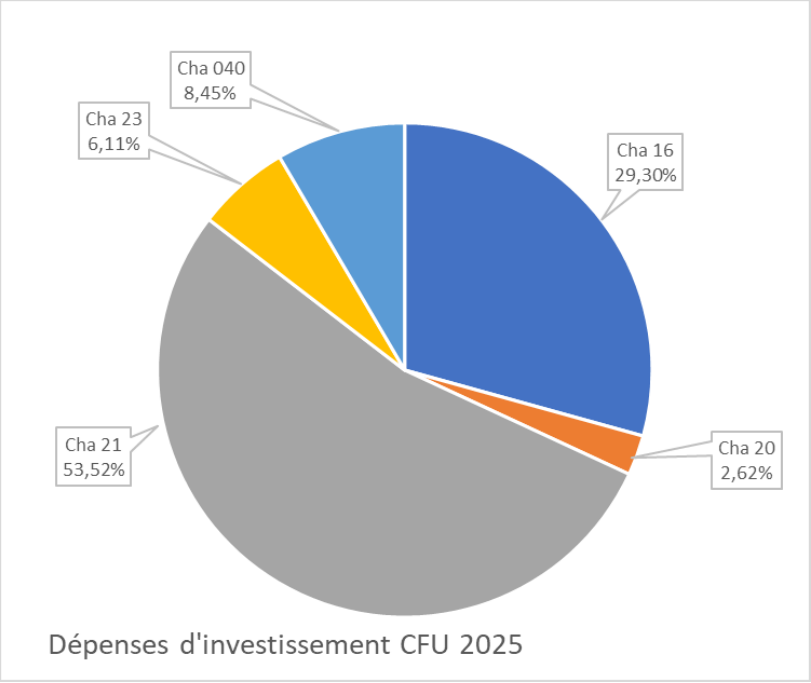
Le taux de consommation des dépenses s'explique principalement par :

- La non-réalisation sur l'exercice des travaux de modernisation et de diversification de la station de transit de Bessines sur Gartempe (seules certaines études ont été menées) pour un montant inscrit d'environ 400 000 euros.
- La non-concrétisation d'un site secondaire pour la régie transport sur Bessines sur Gartempe compte tenu du projet de création d'un siège social et d'un site unique incluant les services en régie sur Condat après l'arrêt du projet de Maison Haute-Vienne développement pour un montant prévisionnel de 140 000 euros.

En recettes, le résultat s'explique notamment par des subventions prévisionnelles estimées à 423 650 euros contre 344 500,95 perçues et à percevoir. En effet, il convient de noter des Restes A Réaliser (RAR) en recettes de 324 086 € correspondant à des subventions non versées de CITEO et du Département de la Haute-Vienne.

A. Dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 2 488 198,31 euros pour l'année 2025.



Le capital de la dette à rembourser pour 2025 a été de 729 052,31 euros.

Les subventions d'équipement versées d'un montant de 36 407,15 euros sont des subventions versées pour l'achat de broyeurs.

S'agissant des **immobilisations**, les dépenses réelles sont réparties comme suit :

- **Incorporelles pour un montant de 28 737,71 euros ;**
- **Corporelles pour 1 331 697,14 euros ;**
- **Corporelles en cours pour un montant de 152 025,34 euros.**

REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2026
Application agréée E-legalite.com
21_RP-087-258700251-20260609-2026_34-DE

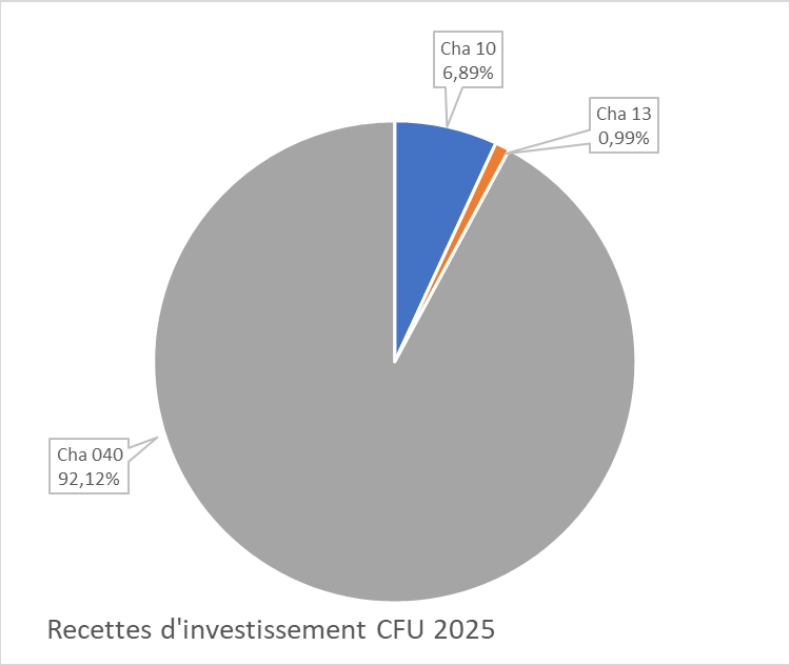
B. Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement est arrêté à la somme de 2 062 447,00 euros.

Le SYDED a touché une recette au titre du **FCTVA de 142 015,51 euros**.

Les **subventions perçues sont de 20 414,95 euros**.

Les **opérations d'ordre s'élèvent à 1 900 016,54 euros**.



IV. RECAPITULATIF DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2025

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Recettes	21 247 115,72 €	2 062 447,00 €	23 309 562,72 €
Dépenses	21 482 865,86 €	2 488 198,31 €	23 971064,17 €
Solde d'exécution	**-235 750,14 €**	**-425 751,31 €**	**- 661 501,45 €**

Les restes à réaliser au 31/12/2025 en recettes d'investissement s'élèvent à 324 086 euros.

REÇU EN PREFECTURE
le 12/06/2026
Application agréée E-legalite.com
21_RP-087-258700251-20260609-2026_34-DE